

### **1) Je suis citoyen hongrois (y compris les binationaux)**

Vous avez des documents d'identité hongrois valides (carte d'identité ou passeport hongrois) : Vous accédez au territoire moyennant dix jours de quarantaine à domicile.

Voir détails sur les modalités de quarantaine ci-dessous.

### **2) Je réside en Hongrie**

Vous êtes résident légal en Hongrie :

- Vous avez une carte de résidence permanente hongroise ;
- Vous êtes titulaire de « Regisztrációs igazolás EGT állampolgár részére »
- Vous possédez un autre document émis par le Bureau de l'Immigration hongrois, donnant droit à un séjour continu de plus de 90 jours,

Vous pouvez accéder au territoire hongrois moyennant 10 jours de quarantaine à domicile sur présentation des documents suivants :

- Carte de résidence permanente ou « Regisztrációs igazolás EGT állampolgár részére » ou autre document équivalent ;
- Votre carte d'identité française ou votre passeport français valide ;
- Votre carte d'adresse hongroise « Lakcímkártya ».

Voir détails sur les modalités de quarantaine ci-dessous.

### **3) Je suis membre de famille proche d'un citoyen hongrois ou d'un résident en Hongrie**

Votre femme/ mari/ mère/ père/ frère/ sœur ou enfant est de nationalité hongroise ou résident en Hongrie.

Vous pouvez accéder au territoire hongrois moyennant 10 jours de quarantaine à domicile sur présentation des documents suivants :

- Un acte d'état civil hongrois (pour les citoyens hongrois) ou français démontrant la filiation ;
- Une copie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport valide), de la carte de résident et de la carte d'adresse de votre membre de famille résident en Hongrie,

ou

- Une copie de la carte d'identité / passeport hongrois valide et la carte d'adresse de votre membre de famille de nationalité hongroise.

Voir détails sur les modalités de quarantaine ci-dessous.

#### **4) Je suis en voyage professionnel**

Les personnes en voyage d'affaire bénéficient d'une exception aux restrictions d'entrée à condition de présenter les documents suivants :

- Une lettre d'invitation nominative du partenaire hongrois qui vous reçoit (entreprise ou institution enregistrée en Hongrie) établi sur ce modèle :  
<http://www.police.hu/sites/default/files/2020-09/Igazol%C3%A1s%20%C3%BCzleti%20vagy%20gazdas%C3%A1gi%20c%C3%A9l%C3%BA%20beutaz%C3%A1shoz%20-%20Certificate%20for%20business%20travellers.pdf>.

- Une pièce d'identité valide vous donnant accès au territoire hongrois, par exemple votre carte d'identité ou passeport français valide.

Les voyageurs bénéficiant de cette exception peuvent accéder au territoire hongrois sans obligation de test COVID – 19 et sans obligation de quarantaine. La demande de dérogation classique n'est pas applicable.

Les personnes de retour de voyage professionnel à l'étranger bénéficient également de cette exemption de quarantaine sur présentation de l'attestation délivrée par l'employeur sur ce modèle.

#### **5) Je suis un sportif professionnel / un professionnel de la culture**

Les professionnels participant à des événements sportifs et culturels peuvent entrer en Hongrie en présentant les documents suivants :

- Une pièce d'identité valide vous donnant accès au territoire hongrois, par exemple votre carte d'identité ou passeport français valide ;

- Une lettre d'invitation nominative de la part de l'organisateur de l'évènement sportif ou culturel ;

- Un test PCR COVID-19 négatif dont le prélèvement date de moins de 72 heures, rédigé en anglais ou en hongrois.

Les voyageurs bénéficiant de cette exception peuvent entrer en Hongrie sans obligation de quarantaine. La demande de dérogation classique n'est pas applicable.

## 6) J'ai déjà eu le COVID-19

Vous êtes autorisé à entrer en Hongrie sans obligation de test et exempté de la quarantaine si vous prouvez de manière probante que vous avez contracté le COVID-19 dans les six mois précédant votre entrée sur le territoire hongrois.

Documents à présenter :

- Une pièce d'identité valide vous donnant accès au territoire hongrois, par exemple votre carte d'identité ou passeport français valide.
- Un test ancien PCR COVID-19 positif datant de moins de 6 mois en anglais ou en hongrois, ou accompagné d'une traduction en anglais ou hongrois ;

Ou

- Une note en anglais ou en hongrois de votre médecin traitant prouvant que vous avez contracté le COVID-19 dans les 6 mois précédents.

## 7) Je dispose de la carte d'immunité

Vous disposez de **la carte d'immunité « védettségi igazolvány » délivrée par les autorités hongroises** suite à une vaccination contre le COVID-19 en Hongrie ou à une infection au COVID-19.

A partir du 30 avril 2021, vous avez la possibilité d'entrer librement sur le territoire hongrois, sans obligation de quarantaine et sans obligation de test PCR, sur présentation d'un titre de voyage valide accompagné de votre carte d'immunité.

La présentation d'une carte ou certificat d'immunité délivré par un des pays ayant conclu un accord bilatéral avec la Hongrie vous donne les mêmes droits. La liste des pays concernés est consultable ici : <https://kormany.hu/dokumentumtar/magyarorszag-altal-elfogadott-vedettsegi-igazolasok-mintai>

## 8) Demande de dérogation afin d'obtenir une autorisation d'entrée de la police hongroise

Il est possible d'effectuer une demande de dérogation pour motifs impérieux.

A titre indicatif, le décret régissant les restrictions d'entrée mentionne notamment les motifs de dérogation acceptables suivants :

- Convocation judiciaire ou convocation pour une démarche officielle par une autorité hongroise ;
- Soins de santé ;
- Etudes ou obligations d'examen ;
- Evènement familial tel que mariage et enterrement par exemple ;
- Obligations parentales ou venir en aide à un membre de famille vulnérable ;
- Autre motif impérieux dûment justifié.

La demande peut être effectuée en anglais ou en hongrois, via le formulaire COVID-02 (<http://www.police.hu/ugyintezes-dokumentumok/hu!ugyintezes!elektronikus-ugyintezes!jarvanyugyi-intezkedesekkel-kapcsolatos-beadvanyok!allamhataron-1>) sur le site de la police hongroise en suivant l'icône NOVA.

Vous devrez formuler une explication circonstanciée et fournir des justificatifs correspondant à votre situation, comme par exemple : copie de carte d'identité ou passeport, actes d'état civil, carte d'embarquement, justificatif de résidence pour la durée de la quarantaine, certificat de scolarité, contrat de travail...

Si vous atterrissez à l'aéroport de Budapest, le point d'entrée à indiquer est : {Liszt Ferenc Nemzetközi repülőtér}.

Si une personne tiers remplit la demande pour vous, vous devrez inclure une procuration.

Vous serez notifié par e-mail de l'issue de votre demande.

Les personnes ayant reçu l'autorisation de la police hongroise pourront entrer en Hongrie moyennant 10 jours de quarantaine à domicile sur présentation des documents suivants :

- Autorisation d'entrée obtenue ;
- Une pièce d'identité valide vous donnant accès au territoire hongrois, par exemple votre carte d'identité ou passeport français valide ;
- Les originaux des documents soumis lors de la demande.

Voir détails sur les modalités de quarantaine ci-dessous.

En cas de refus, vous avez la possibilité de faire appel en anglais ou en hongrois, via le formulaire COVID-04 (<http://www.police.hu/ugyintezes-dokumentumok/hu!ugyintezes!elektronikus-ugyintezes!jarvanyugyi-intezkedesekkel-kapcsolatos-beadvanyok!allamhataron-3>) via le site de la police hongroise en suivant l'icône NOVA.

**Se rendre en Hongrie sans autorisation préalable obtenue de la part de la police hongroise est fortement déconseillé.** L'entrée sur le territoire hongrois pourra en effet vous être refusée.

## 9) Règlements de quarantaine

La quarantaine est appliquée très strictement en Hongrie. Les contrôles à domicile de la part de la police hongroise sont systématiques. Vous devrez passer la durée totale de 10 jours de votre quarantaine à l'adresse que vous avez indiquée aux autorités lors de votre entrée sur le territoire / lors de votre demande de dérogation. Le non-respect de la quarantaine peut conduire à des poursuites judiciaires et une amende.

Vous avez la possibilité de préenregistrer votre arrivée en anglais ou en hongrois via le formulaire COVID-10 (<http://www.police.hu/ugyintezes-dokumentumok/hu!ugyintezes!elektronikus-ugyintezes!jarvanyugyi-intezkedesekkel-kapcsolatos-beadvanyok-4>) suivant l'icône NOVA. Cette démarche n'est pas obligatoire.

## Levée de quarantaine anticipée

Il est possible d'écourter une quarantaine en présentant deux tests PCR COVID-19 négatifs, effectués à un intervalle allant de 48h à 5 jours. Sur les deux tests, uniquement le premier peut être effectué dans un autre état de l'espace Schengen. Le deuxième test sera obligatoirement effectué en Hongrie. Les résultats doivent être rédigés en anglais ou en hongrois.

Vous pouvez consulter la liste des établissements accrédités à effectuer un test PCR en Hongrie [en cliquant ici : <https://www.nnk.gov.hu/index.php/koronavirus/mintavetel-celjabol-felkeresheto-intezmenyek-listaja>]

Afin de sortir de quarantaine pour vous rendre dans un laboratoire, vous devrez notifier la police hongroise 24 heures à l'avance de votre rendez-vous de test, via le formulaire COVID-06 (<http://www.police.hu/ugyintezes-dokumentumok/hu!ugyintezes!elektronikus-ugyintezes!jarvanyugyi-intezkedesekkel-kapcsolatos-beadvanyok!pcr-teszt-1>) en suivant l'icône NOVA.

Une fois les deux résultats négatifs obtenus, vous pouvez les soumettre via le formulaire COVID-08 (<http://www.police.hu/ugyintezes-dokumentumok/hu!ugyintezes!elektronikus->

[ugyintezes!jarvanyugyi-intezkedesekkel-kapcsolatos-beadvanyok-2](#)) en suivant l'icône NOVA. Une fois la réponse officielle de la police reçue, vous serez effacé de la base de données de quarantaine de la police dans les 24 heures à compter de la date et heure indiqués sur le document.

## 10) Conditions de transit

**Il reste possible de transiter par la Hongrie par voie terrestre en respectant les conditions ci-dessous.** La quarantaine et la nécessité de test COVID-19 ne s'appliquent pas aux personnes en transit.

**Sont autorisées à transiter** les personnes qui :

- répondent aux critères d'entrée dans l'espace Schengen (ce qui inclut les nationaux et résidents français),
- se soumettent à un examen médical à l'entrée en Hongrie,
- ne sont pas suspectées d'être porteuses du Covid-19,
- peuvent attester qu'elles peuvent entrer dans le pays de destination,
- durant le transit à travers la Hongrie n'emprunteront que l'itinéraire désigné et ne s'arrêteront que dans les stations-services de l'autoroute qui leur auront été indiquées et s'engagent à quitter le territoire hongrois en maximum 24 heures.

L'itinéraire de transit à suivre et les conditions d'entrée sur le territoire hongrois sont consultables en hongrois et en anglais sur le site internet de la Police des frontières hongroise :

<http://www.police.hu/hirek-es-informaciok/hatarinfo>

Les postes frontières énumérés peuvent être empruntés 24 heures sur 24 et sont désignés pour transiter autant pour l'entrée que pour la sortie du territoire hongrois pour :

- l'Ukraine, il faut se présenter au poste-frontière de Čop (Záhony)/Beregsurány
- la Roumanie : poste-frontière de Petea (Csengersima)/ Urziceni (Vállaj)/ Valea Lui Mihai (Nyírábrány)/Nagykerék/Borş (Ártánd)/ Vărşand (Gyula)/ Turnu (Battonya)/ Nădlac (Nagylak) ou Nădlac II (Csanádpalota).
- la Serbie : Horgoš (Röszke) ou Kelebia (Tomba).
- la Croatie : Udvar ou Letenye
- la Slovénie : Tornyiszentmiklós
- l'Autriche : Nickelsdorf (Hegyeshalom)
- la Slovaquie : Rajka, Komárom, Hont-Parassapuszta ou Tornyosnémeti

Le transport de marchandises reste possible, à condition que le personnel transporteur ne présente aucun symptôme lors de l'examen médical à la frontière et se conforme à l'itinéraire qui lui est désigné le cas échéant.

**11) Je dispose d'un ticket d'entrée pour un évènement d'importance internationale listé ici :**

Evènements concernés :

- **Championnat d'Europe FIA ETRC : 12-13 juin 2021 ; Hungaroring**
- **Championnats d'Europe de Football : 15, 19, 23 et 27 juillet 2021 ; Puskás aréna**  
<https://hu.ambafrance.org/UEFA-EURO-2020-BUDAPEST-JUIN-2021>
- **36° Grand Prix hongrois de Formule 1 : 30 juillet 2021 - 01 août 2021 ; Hungaroring**  
<https://hungaroring.hu/en/events/formula-1/terms-and-conditions-2021f1>
- **WTCR race of Hungary : 21-22 août 2021; Hungaroring**

**Conditions d'entrée :**

**L'accès au territoire est possible pour le public de ces évènements avec des conditions spécifiques.**

Les documents suivants sont à présenter :

- **Ticket d'entrée individuel**
- **Une pièce d'identité valide** donnant accès au territoire hongrois comme par exemple une carte d'identité ou un passeport français valide
- **Un test PCR négatif datant de moins de 72 heures** dont le résultat doit être rédigé en anglais ou en hongrois, ou être accompagné d'une traduction en anglais ou en hongrois ;

Ou

Un **test PCR positif datant de moins de 6 mois** rédigé en hongrois ou en anglais, ou accompagné d'une traduction en hongrois ou en anglais / une attestation médicale rédigée en anglais prouvant que vous avez été atteint du COVID-19 dans les 6 mois précédents ;

Ou

Un certificat d'immunité délivré par les autorités hongroises ou par un des pays ayant conclu un accord bilatéral avec la Hongrie, [dont la liste est consultable [ici](https://kormany.hu/dokumentumtar/magyarorszag-altal-elfogadott-vedettsegi-igazolasok-mintai) : <https://kormany.hu/dokumentumtar/magyarorszag-altal-elfogadott-vedettsegi-igazolasok-mintai>]. La France ne fait pas partie de cette liste.

**Le séjour en Hongrie des voyageurs bénéficiant de cette exception n'est pas limité dans la durée.**

Les règles d'entrée sont identiques pour les mineurs de tout âge.

Les voyageurs bénéficiant de cette exception peuvent entrer en Hongrie **sans obligation de quarantaine**. La demande de dérogation classique n'est pas applicable.

**Privilèges associés :**

Selon le décret régissant les règles relatives aux supporters se rendant aux matchs de l'EURO 2020 tenus en juin 2021 à Budapest / relatif au public des compétitions de voiture, les ressortissants non-hongrois détenteurs d'un ticket d'entrée valide, en format électronique ou papier, accompagné d'une pièce d'identité valide, bénéficient des mêmes accès que les personnes détenteurs de la carte d'immunité hongroise.